

RÈGLEMENT INTERIEUR

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux : logement de vacances. Respecter point pour point le règlement intérieur.

Entretien

Le gîte doit être rendu en bon état à votre départ. Nous effectuerons un état des lieux avec vous à la fin du séjour.

Ce que vous devez faire vous-même :

- Rendre la cuisine propre
- Nettoyer les appareils électroménagers (les réfrigérateurs, le micro-ondes et le four).
- Replacer meubles et objets déplacés.
- Laver et ranger la vaisselle.
- Enlever le linge de lit
- Vider les poubelles.
- Ramasser les papiers à l'intérieur et à l'extérieur du gîte.

Le ménage est compris dans les tarifs tout comme la fourniture des draps et serviettes de toilette (les lits sont à faire par vos soins)

Attention, le gîte devra être entretenu un minimum par vos soins durant la location. Le propriétaire se réserve le droit d'effectuer une retenue sur la caution en cas de non-respect de ces consignes ou d'abus. Par exemple : Cuisines non rendues dans un parfait état de propreté => retenue sur caution de 150€/gîte.

Fumeurs

Il est interdit de fumer à l'intérieur du gîte.

Merci de ne pas jeter vos cigarettes dans la pelouse, ainsi que sur le parking. Vous avez des pots mis à votre disposition aux entrées.

Capacité

Le contrat de location est établi pour **une capacité maximum de 15 personnes pour LE PAVILLON / 15 personnes pour LES GUINGUETTES / 30 personnes en cas de privatisation de la propriété**. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire est en droit de refuser les personnes supplémentaires. Toutes modifications ou ruptures du contrat seront considérées à l'initiative du client.

La pièce de vie principale du gîte LES GUINGUETTES doit rester à usage exclusif du public accueilli selon la capacité de couchage du gîte ou de l'ensemble des gîtes.

Accès internet haut débit WIFI

Un accès internet Wi-Fi est proposé gracieusement au locataire.
La responsabilité du propriétaire ne saurait être engagée en cas :

- D'incompatibilité ou de dysfonctionnement lié au matériel utilisé par le locataire.
- De perturbations ou d'interruptions.
- De force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour Française de Cassation, compte tenu de ce qui précède.

Un mot de passe, sera communiqué le jour de l'arrivée dans les lieux.

Le locataire s'interdit par ailleurs de consulter, directement ou indirectement, tout contenu disponible sur le réseau Internet pouvant être susceptible de porter préjudice aux mineurs.

Le locataire est seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de son utilisation propre du service Internet précité.

La caution

Une caution de **2000€** vous sera demandée à votre arrivée.

Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent. Après constat du bon état intérieur et extérieur du gîte, la caution est restituée par le propriétaire au terme de l'état des lieux effectué en présence du locataire. En cas de dommage ou dégradation, si le locataire ou le propriétaire ne peuvent être présents, ce dernier restituera sous 14 jours le dépôt de garantie dont il aura déduit le montant des remises en état qui s'avèreraient nécessaires concernant notamment les espaces.

Informez immédiatement le propriétaire de tout sinistre et des dégradations se produisant dans les lieux loués, même s'il n'en résulte aucun dommage apparent.

Objets Trouvés

Les objets trouvés après le départ du locataire seront expédiés sur demande et contre remboursement des frais.

Séjour / règles concernant le bruit

La première règle et la plus importante est celle du bon sens quant au respect des autres. Le repos et la tranquillité sont prioritaires.

ÉTANT DANS UN HAMEAU, DANS LE SOUCIS DU BIEN ÊTRE DE NOTRE VOISINAGE NOUS VOUS DEMANDERONS DE FAIRE UN USAGE PAISIBLE DES LIEUX DE JOUR COMME DE NUIT. L'entrée des gîtes est sous vidéo-surveillance. Nous n'acceptons pas les enterrements de vie de célibataire, ainsi que toutes manifestations musicales ou festives. Nous demandons de restreindre le bruit en extérieur dès 22 heures ainsi les repas devront se tenir en intérieur après cet horaire.

Interdiction d'utiliser un drone au-dessus de la propriété, interdiction d'utiliser des pétards, feu d'artifices, lampions chinois ou tout autre élément pouvant faire du bruit, s'envoler ou prendre feu!

Précautions divers

Toutes commodités sont mises à votre disposition, il vous est demandé de les utiliser au mieux, en veillant à un fonctionnement normal et à une consommation raisonnable. Attention danger pour l'installation ! Hormis le papier hygiénique, rien d'autre ne doit être jeté dans la cuvette des WC. N'utiliser que des produits compatibles avec une fosse septique.

L'aménagement

Il a été conçu pour une utilisation optimum pour la durée et la qualité d'accueil, aussi, la literie, mobiliers et objets divers ne devront pas être transportés à l'extérieur des logements. Des livres et jeux sont à votre disposition, merci de les rendre dans l'état où vous les avez trouvés.

Les usagers sont responsables

Pécuniairement de toutes les dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes. Ils sont responsables de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir à eux ou aux tiers du fait de leur inobservation du présent règlement.

Les portes d'entrée du gîte sont munies de serrures à clés. Lors de toute sortie du gîte, vous êtes tenus de fermer les lieux, en cas de non-respect de cet article, il vous incombe la responsabilité de tous vols, dégradations et autres dégâts matériels qui feront l'objet d'une facturation. Pour tous objets appartenant aux résidents, vous serez tenus de faire vous-même votre déclaration à votre assurance et le gîte décline toute responsabilité.

Les enfants mineurs et personnes dépendantes ne peuvent être laissés seuls au gîte. Nous déclinons toutes responsabilités en cas d'accident survenus au sein de l'établissement et plus précisément sur l'aire de jeux pour les enfants.

Toutes ces consignes seront rappelées dans les conditions générales lors de la signature du contrat de location.